

**Compte rendu de la séance publique du Conseil Municipal
de Luc Sur Aude
Séance du 08 Avril 2008**

Étaient présents:

Mr Jean Claude Pons, Maire
Mme Patricia Reinhold Von Essen, 1° adjointe
Mr Michel Cuguillère, 2° adjoint
Mr Thierry Peres
Mr Parfait Moréno
Mr Pierre Boucabeille
Mme Heather Falconner
Mme Najat Garcia
Mme Rose- Marie Roques
Mr Didier Algans
Mr Frédéric Rigail

Il a été procédé à l'examen des points de l'ordre du jour:

1. Vote du budget communal

Mr le Maire explique les principes budgétaires et le fonctionnement de ces budgets; il est procédé article par article à l'examen des propositions soumises au vote du Conseil.
Certains points font l'objet d'un vote spécifique.

Article : Montant des indemnités de fonction.

Après délibération il est voté :

Que l'indemnisation des élus est fixée aux montants définis selon un barème du Ministère de l'Intérieur qui est présenté au Conseil, après discussion, il est décidé du montant des indemnités de fonction suivantes:

Soit 636 € 01 (rémunération brute) pour le Maire et 246,92€ (rémunération brute) pour les adjoints.

Article : contributions directes

Le maire explique la politique du précédent conseil qui consistait à ramener les taxes les plus faibles vers la moyenne départementale, ceci en particulier pour la TP. Néanmoins la TP est reliée aux autres taxes par des mécanismes complexes; des simulations ont été demandées à la Trésorerie de Couiza, qui sont présentées à l'assemblée. La politique retenue après examen des simulations est celle qui consiste à augmenter la TP avec une augmentation modérée de la TH.

Après délibération l'augmentation est votée.

La taxe professionnelle **de 8% à 9,33%**

La taxe d'habitation de **11,41% passe à 13,45%**

Vote : 10 voix pour / 1 voix contre.

Chapitre: matériel et outillage de voirie

Le Conseil décide de procéder à l'achat d'une tondeuse autoportée qui puisse faire aussi le ramassage des feuilles. 2000 € seront consacrés à cet achat.

Les autres chapitres ne faisant pas l'objet de votes spécifiques et après que le Maire en ait fait la lecture, il a été procédé au vote :
Le Budget Communal a été voté à l'unanimité.

2. Vote du budget de l'eau et assainissement

Article : redevance eau

Il est proposé une augmentation de 5% du prix de l'eau.
Cette augmentation vise à une meilleure prise de conscience de la valeur de l'eau, bien qui devient rare, et à participer aux investissements lourds à venir dans des travaux tels que le remplacement de conduites en plomb et des conduites vétustes.

Après délibération l'augmentation est votée.

Le Budget eau et assainissement a été voté à l'unanimité.

3.Nomination des représentants au Syndicat des Communes Forestières

Mme Patricia Von Essen : Représentant Titulaire
Mr Didier Algans: Représentant Titulaire
Mr Jean Claude Pons : Suppléant de Patricia Von Essen
Mr Michel Cuguillère: Suppléant de Didier Algans

4.Nomination des délégués au Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Couiza

Ont été nommées :
Mme Najat Garcia
Mme Marie Rose Roques

5.Mise en place de délégation

Vote des délégations de signature
Mr le Maire propose que les deux adjoints disposent d'une délégation de signature dans le cadre de leurs attributions d'adjoints.
La proposition est votée à l'unanimité.

6.Examen de la candidature de Milène Bifante

Le Conseil Municipal a étudié la candidature de Milène Bifante au poste d'Employée Municipale, dans le cadre d'un emploi CAE (Contrat Aide à l'Emploi)
Il a été voté à l'unanimité: un accord pour une période de six mois, éventuellement renouvelable et sous réserve de l'étude administrative du dossier et des conditions de financement de ce poste dans le cadre des contrats aidés.

7.Questions diverses

Approvisionnement en eau Viscaïno. : Le conseil rappelle que l'approvisionnement en eau sur une borne à incendie est interdit et charge le Maire d'écrire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 1h30 du matin.

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Mardi 13 Mai 2008 à 21h00

A la mairie de Luc Sur Aude le 13 avril 2007

Sceau de la mairie.

Pour le maire, le 1^{ER} adjoint